



COMMENT S'INSCRIRE EN FORMATION ASV ? (AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE)

La formation APFORM préparant au titre ASV GIPSA est la seule reconnue par la Convention Collective des Cabinets et Cliniques Vétérinaires.

Le CFPPA des Sardières à Bourg en Bresse (01) propose cette formation par la voie de l'apprentissage*.

CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé au minimum de 18 ans révolus à l'entrée en formation
- Justifier de l'obtention d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général / technologique / professionnel, autre diplôme ou titre de niveau équivalent ou la qualification AVQ GIPSA)
- Réaliser un stage obligatoire de 15 jours minimum chez un vétérinaire libéral pour valider votre projet professionnel (le stage de 3^{ème} ne peut pas être pris en compte).
- Avoir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation* (l'entrée en formation n'est pas possible sans contrat)

INFORMATIONS GENERALES SUR LA FORMATION ASV

Le titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV) représente la plus haute qualification existante pour acquérir les compétences d'un Auxiliaire vétérinaire.

La formation ASV dure 24 mois. Tous les dispositifs donnant accès à la formation ASV, sont proposés en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation). L'étudiant intégrant la formation, alternera entre semaines de formation en centre et semaines d'expérience professionnelle en entreprise.

Deux entrées en formation ASV sont possibles au CFPPA de Bourg-en-Bresse,

- Au printemps
- A l'automne

L'alternance est mensuelle (1 semaine de cours pour 3 semaines en entreprise environ). Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

Le CFPPA Les Sardières de Bourg-en-Bresse est un établissement public, il n'y a donc pas de frais de formation.

* Sur demande de l'employeur ou en fonction de l'âge de l'apprenant, la formation peut être réalisée sous contrat de professionnalisation.

COMMENT S'INSCRIRE ?

C'est votre adresse postale qui vous rattache automatiquement au centre de formation.

Etape 1 Déposer votre candidature en ligne sur **apform.fr**



Candidat à la formation ASV - déposez votre dossier de candidature

Si vous n'arrivez pas à vous connecter, veuillez utiliser <http://eva.apform.fr/eva/gipsa.cgi>

Etape 2 S'inscrire à une réunion d'information collective (dates et horaires disponibles sur **apform.fr**)

Etape 3 Effectuer un stage obligatoire de 15 jours minimum chez un vétérinaire libéral pour valider votre projet professionnel (le stage de 3^{ème} ne peut pas être pris en compte).

ATTENTION ! Les vétérinaires n'acceptent pas de stagiaire sans convention de stage.

- ◇ Si vous êtes scolarisé, vous devez demander au directeur de votre établissement d'établir une convention de stage pour réaliser vos 15 jours de stage pendant des vacances scolaires, s'il refuse, vous devrez attendre la fin de votre scolarité, Certaines Chambres de Commerce et d'Industrie acceptent d'établir des conventions de stage pour les étudiants ; vous pouvez contacter la Chambre de votre département.
- ◇ Si vous êtes sorti du système scolaire, vous devez vous inscrire à Pôle Emploi ou à la Mission Locale Jeunes et leur demander de réaliser une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) qui tient lieu de convention de stage.

Etape 4 Mentionner la réalisation de votre stage obligatoire dans votre dossier de candidature sur eva.apform.fr/

Etape 5 Rechercher un employeur susceptible de vous accueillir dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.



La recherche d'un employeur s'avère compliquée et longue. Il faut être persévérant...

Ne vous découragez pas !

Multipliez les stages si vous en avez la possibilité, vous multipliez ainsi votre expérience et les chances de rencontrer un vétérinaire susceptible de vous embaucher.

Etape 6 Finaliser votre inscription à la formation ASV : Dès que vous avez trouvé un employeur, ce dernier doit contacter directement le service client d'APFORM au 04.42.93.63.48 pour « entrer » en contact avec un conseiller et faire pré-enregistrer le contrat.

Réaliser les tests de positionnement avant l'entrée en formation. Une convocation vous sera envoyée par Apform.

Ces tests ont pour but d'évaluer votre projet professionnel, votre connaissance de l'environnement vétérinaire ainsi que votre niveau en expression française, calculs professionnels, logique et argumentation afin d'adapter votre parcours de formation.

A BIENTÔT AU CFPPA LES SARDIÈRES...

EPLEFPA LES SARDIÈRES



79 avenue de Jasseron – BP 58600

01008 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

☎ 04 74 45 50 81



cfppa.bourg-en-bresse@educagri.fr



www.sardieres.fr

